

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MARDI 25 MAI 2021 À 19H00

**L'an deux mille vingt et un,**

Les vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Véronique LOZEVIS, Clothilde FRETE, Christelle BARDEILLE, Romain LESAGE-GIACOMINI, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Isabelle TRAPPIER à Christine CAILLAT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Sylvie SORMAIL à Dominique GERBERT  
Pascale COURMONT à Gérard PARFAIT  
Vanessa BRINKMEYER-MARTINET à Gilles STUDNIA  
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

**Absent :** Thomas BATIGNE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance. **Secrétaire de séance :** Romain LESAGE-GIACOMINI

A) Approbation du procès-verbal du 23 mars 2021  
Le procès-verbal du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

B) Décisions :  
2021-07 – Formation SOFIS  
2021-08 – Entretien et maintenance Tennis  
2021-09 – Entretien des cloches et paratonnerre de l'église  
2021-10 – Convention CAF avenant n°1  
2021-11 – Convention Seine Yvelines Numérique  
2021-12 – Marché maîtrise d'œuvre Multi-accueil

C) Délibérations :

**N°2021-05/26 : Modification du tableau des effectifs**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**N°2021-05/27 : Attribution des subventions aux associations****LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,****DÉCIDE** d'allouer pour l'année 2021, les montants ci-dessous :

AID ASSO	2 500 €
ANCIENS COMBATANTS	900 €
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	90 000 €
ESESN FOOTBALL	1 500 €
REG ART 78	250 €
SAINT NOM LA NATURE	1 300 €
SOUVENIR FRANCAIS	450 €
BICROSS BMX	4 500 €
LES CHATS DU CEDRE	2 000 €
COMITE DE JUMELAGE DU PAYS DE GALLY	1 800 €

**DIT** que les versements peuvent se faire en une ou en plusieurs fois.**N°2021-05/28 : Décision modificative n°1 au Budget Principal****LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,****APROUVE** la décision modificative numéro telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET COMMUNAL		DM n°1	2021	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 – Transfert du SIDECOM				1 070,32 €
<b>TOTAL 002 – Excédents de fonctionnement reporté</b>			-	<b>1 070,32 €</b>
D-023 – Virement à la section d'investissement		1 070,32 €		
<b>TOTAL 023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 070,32 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 070,32 €</b>		<b>1 070,32 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D - 2051 – Concessions et droits similaires		7 000,00 €		
D - 2051 – Concessions et droits similaires		12 000,00 €		
<b>TOTAL 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>		<b>19 000,00 €</b>		
D - 020 - Dépenses imprévues d'investissement	929,68	17		
<b>Opération 020 - Dépenses imprévues d'investissement</b>	<b>17 929,68</b>	-		
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement				1 070,32 €
<b>TOTAL 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>1 070,32 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>17 929,68 €</b>	<b>19 000,00 €</b>		<b>1 070,32 €</b>

**N°2021-05/29 : Tarifs des activités périscolaires à compter de septembre 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tranches de Quotient Familial et les tarifs des activités périscolaires comme suit :

<b>Tarifs des activités périscolaires - Septembre 2021</b>						
<b>QF</b>		<b>Accueil du Matin</b>	<b>Restauration scolaire</b>	<b>Accueil du Soir</b>	<b>Etudes Dirigées</b>	<b>Acc. Après- Etudes</b>
<b>Tranche 1</b>	< à 333 €	0,70 €	1,35 €	1,26 €	1,08 €	0,57 €
<b>Tranche 2</b>	334 € à 693 €	1,10 €	2,25 €	2,04 €	1,79 €	0,95 €
<b>Tranche 3</b>	694 € à 1100 €	1,50 €	3,15 €	2,84 €	2,50 €	1,33 €
<b>Tranche 4</b>	1101 € à 1600 €	1,90 €	4,04 €	3,63 €	3,21 €	1,71 €
<b>Tranche 5</b>	1601 € à 2200 €	2,12 €	4,50 €	4,03 €	3,58 €	1,90 €
<b>Tranche 6</b>	2 201 €	2,45 €	4,78 €	4,50 €	3,72 €	2,00 €
Hors Commune		2,94 €	5,74 €	5,40 €	4,46 €	2,40 €

· Les inscriptions hors délai ou les présences sans prévisions seront majorées à hauteur de 10 % pour les activités du Matin et du Soir et de 40 % pour la Restauration Scolaire.  
· PAI : Une réduction de 50 % du tarif sera appliquée pour la restauration scolaire et de 20 % pour les accueils du soir et l'étude dirigée.

**DIT** que l'inscription à l'étude dirigée est annuelle, mais pourra faire l'objet de demande de modification par les familles jusqu'à sept jours avant la date souhaitée, et que la facturation est unitaire,

**MAINTIENT** le tarif de la pénalité de retard par quart d'heure de retard au-delà de 19h par jour et par enfant soit 3.58 €,

**MAINTIENT** que l'inscription aux activités Accueil du Matin, Accueil du Soir et Restauration scolaire est annuelle mais pourra faire l'objet de demande de modification par les familles jusqu'à trois jours avant la date souhaitée,

**MAINTIENT** que le Quotient familial est réservé aux familles habitant la commune, et se trouve soumis à la fourniture par elles de l'attestation qui leur est fournie par la CAF. Pour les familles non-allocataires CAF, le quotient familial sera calculé de la manière suivante :

**QF = Revenu Fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition)  
12 x nombre de parts fiscales**

**N°2021-05/30 : Attribution d'un marché d'études pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées (lot 1) et réalisation du Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales (lot 2)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**RAPPELLE** que la CAO a attribué le marché comme suit :

Lot n°1 : DCI ENVIRONNEMENT pour un montant global et forfaitaire de 172 730,00 € HT soit 207 276,00 € TTC (TVA 20%) et pour un montant détail quantitatif estimatif de 191 470,00 € HT soit 229 764,00 € TTC (TVA 20%)

Lot n°2 : IRH INGENIEUR CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 67 550,00 € HT soit 81 060,00 € TTC (TVA 20%) et pour un montant détail quantitatif estimatif de 112 405,00 € HT soit 134 886,00 € TTC (TVA 20%)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces relatives à ce dossier,

**N°2021-05/31 : Marché de fournitures courantes et services  
Fourniture et service de repas destinés à la restauration collective**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**RAPPELLE** que le marché est attribué par la CAO à l'entreprise ELRS, dénommée commercialement ELIOR FRANCE ENSEIGNEMENT pour un montant total de 226 912,00 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier,

**N°2021-05/32 : Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la ville et GRDF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le nouveau traité de concession de distribution de gaz, conformément au modèle annexé au présent projet de délibération.

**RAPPELLE** qu'aux termes de ce document, la ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante, dont le montant sera actualisé chaque année, et estimé à **3 245,20 €** pour l'année 2020.

**AUTORISE** le Maire à signer pour une durée de 30 ans la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**N°2021-05/33 : Aide exceptionnelle aux commerçants – 2<sup>ème</sup> phase**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'attribution d'un financement à hauteur de 82 791,92€ au titre du dispositif d'aide communal aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

**APPROUVE** la création d'un budget de 82 791,92€ pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat,

**SOLLICITE** le refinancement de cette aide auprès du département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 82 791,92€,

**N°2021-05/34 : Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réfection d'un parking en forêt domaniale entre les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, L'Etang-la-Ville et l'office National des Forêts**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTE** la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, de L'Etang-la-Ville et l'Office National des Forêts,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche,  
le 26 mai 2021,

affiché le 27 mai 2021

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de Communes Gally-Mauldre,  
Gilles STUDNIA

